Eric Lombard
Directeur Général de la CDC
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur général,

Nos organisations syndicales CGT EP de la CDC, SNUP, CFE-CGC et CFTC s'associent pleinement à l'appel national unitaire des organisations CGT, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 17 mars prochain pour exiger des augmentations de salaires et le maintien du pouvoir d'achat.

Il est urgent et indispensable d'agir pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraités.

Concernant plus spécifiquement la Caisse des dépôts, vos propos dans la presse «il y a trop de revenus qui sont reliés au capital et pas assez au travail » ne demandent qu'un passage à l'acte.

Votre politique salariale, via notamment votre nouvel accord cadre, engendre le gel des rémunérations pour une majorité de personnel, une perte de pouvoir d'achat et un niveau d'emploi insuffisant dégradant les conditions de travail du personnel. Vous accentuez la mise en place de rémunérations individualisées au détriment des augmentations collectives.

Par ailleurs, vous avez fait des économies substantielles pendant cette crise sanitaire grâce notamment au télétravail mais vous avez pourtant refusé d'indemniser correctement les personnels malgré nos nombreuses demandes.

Nos 4 organisations syndicales appellent les agents de la Caisse des dépôts à se rassembler et à cesser le travail à partir du 17 mars prochain.

Les syndicats CGT EP, SNUP, CFE-CGC et CFTC revendiquent l'ouverture de négociations afin d'obtenir :

- un recrutement à la CDC correspondant aux besoins, avec priorité sur la pérennisation des CDP actuels,
- l'augmentation des rémunérations par l'augmentation de l'indice fonction publique et de la PFT, de l'indice privé et au vu des résultats exceptionnels de la CDC le versement d'une prime de 2000€ à tout le personnel .

La présente correspondance vaut donc préavis de grève pour la journée du 17 mars 2022 ainsi que les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels rémunérés par l'établissement public.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Paris, le 8 mars 2022

Pour la CGT de l'établissement public Caisse des dépôts
Jean-Pascal SURE
Secrétaire Général

Pour le SNUP
Eric Boubet
Secrétaire Général

Pour la CFE-CGC
François-Robert Fabrega
Secrétaire Général

Pour la CFTC
Valérie Ruba-Couthier
Secrétaire Général